



Commune
de
MAZAMET

Extrait du Registre des Délibérations du C

Envoyé en préfecture le 28/04/2026
Reçu en préfecture le 28/04/2026
Publié le 28/04/2026
ID : 081-218101632-20260422-2026_DEL54-DE

Séance du 22 AVRIL 2026

2026 / 03 / 41

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 30
REPRESENTES	: 02
ABSENT	: 01
VOTANTS	: 32

Date de Convocation : 15 AVRIL 2026
Date d’Affichage : 15 AVRIL 2026
Secrétaire de Séance : Séverine ARMERO

Étaient présents :

FABRE Olivier, MAUREL Agnès, ASSÉMAT Christophe, ALBERT Corine, BANCAL Philippe, PÉNÉLA Wilfried, ISSA Dolorès, CÈNES Frédéric, ARMERO Séverine, CAUQUIL Fabrice, ESTRABAUD Josiane, FABRE Marie, BEZIAT Philippe, BERNARD Céline, CÈNES Alexandre, TOURNAIRE Christelle, BERBESSOU Michel, LE COZ Carole, MARTIN Christophe, GOMEZ-MONTERO Rachel, CROSES Dominique, ILISESCU Razvan, LE BOZEC Sylvie, NICOLAS Lionel, LAVAL Amandine, BRIANT Jean-Michel, BOUMELID Sonia, SENEGATS David, SÉNÉGAS Sophie, DURAND Christian.

Étaient représentés :

KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José par ARMÉRO Séverine
BAILOT Cédric par SENEGATS David

Était absent :

AMALRIC André

OBJET : Conseil d’Administration de la Régie Apollo - Désignation des représentants du Conseil Municipal

Rapporteur : Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil de Communauté d’Agglomération du 29 Juin 2015 donnant un avis favorable de principe pour la création, à compter du 1^{er} Janvier 2016, d’une régie dotée de la personnalité morale et

de l'autonomie financière en vue de gérer l'animalerie
Apollo - Michel Bourguignon ;

VU la délibération du Conseil de Communauté d'Agglomération du
23 Novembre 2015 approuvant les projets de statuts, fixant notamment la
composition du Conseil d'Administration de la régie Apollo ;

CONSIDERANT que conformément à l'article 4 des statuts, le
Conseil d'Administration est composé de 8 membres et que chaque
membre dispose d'un suppléant :

- 5 représentants de la Communauté d'Agglomération ;
- 2 membres désignés par le Conseil Municipal de Mazamet ;
- 1 membre représentatif des acteurs socioculturels locaux de l'aire
urbaine de Mazamet.

CONSIDERANT qu'il convient par conséquent de désigner
2 membres titulaires et 2 membres suppléants qui seront appelés à siéger
au Conseil d'Administration de la Régie dotée de la personnalité morale et
de l'autonomie financière pour la gestion de l'Espace Apollo - Michel
Bourguignon,

CONSIDERANT que, en vertu de l'article L. 2121-21 du Code
Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a décidé à
l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à l'occasion de cette
désignation ;

DESIGNE, par 32 voix présentes et représentées,

En qualité de délégués titulaires :

- Josiane ESTRABAUD
- Dominique CROSES

En qualité de délégués suppléants :

- Christelle TOURNAIRE
- Sophie SENEGAS

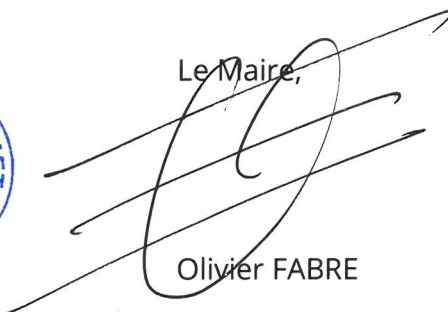
Pour extrait conforme,
La Secrétaire de séance,



Séverine ARMÉRO



Le Maire,



Olivier FABRE

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication*